

MESURES SANITAIRES GOUVERNEMENTALES

A RESPECTER

Contre la propagation du COVID-19

- **Le port du masque est OBLIGATOIRE au sein de l'établissement et en toutes circonstances (y compris dans la cour d'entrée et la cafétéria, sauf en station assise lors de la restauration dans les espaces ouverts de la cafétéria).**
- **les regroupements de plus de 10 personnes, dans l'espace public, sont interdits.**
- **Une distance sanitaire d'au moins un mètre entre chaque personne est à respecter dans l'ensemble de l'enceinte de l'établissement, que cela soit dans les parties communes comme dans les espaces d'enseignement et de travail.**
- **Il est recommandé de se laver les mains régulièrement soit avec de l'eau et du savon mis à disposition dans chaque sanitaire soit en utilisant du gel hydroalcoolique.**
- **Il est demandé d'éviter les contacts physiques.**
- **les pauses conviviales (pauses café, sandwich, cigarettes, etc.) étant des foyers de transmission du virus, il est important de les limiter.**

Dans ce cadre, il est demandé à chaque usager :

- de changer son masque à l'entrée de l'établissement pour un masque propre que l'usager devra apporter avec lui;
- de jeter son masque usager dans une corbeille mise à disposition à cet effet ou de ranger son masque réutilisable usager dans un sac adapté;
- de changer de masque toutes les 4 heures de port;
- de changer de masque à la sortie de l'établissement.

Les vigiles et agents d'accueil devront faire respecter l'ensemble des consignes appliquées.

Le respect des gestes barrières et des consignes sanitaires est indispensable à la continuité de vos enseignements en présentiel.

Votre santé, notre santé est l'affaire de tous. La préserver est capitale !

L'établissement met tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Merci de l'aider à garder ses locaux ouverts !